

Zeitschrift: Allgemeine schweizerische Militärzeitung = Journal militaire suisse =
Gazetta militare svizzera

Band: 69=89 (1923)

Heft: 26

Vereinsnachrichten: Extrait du procès-verbal de la séance de la Commission d'études le
Dimanche 18 Novembre 1923 à l'Hôtel Schweizerhof à Berne

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Allgemeine Schweizerische Militärzeitung

Journal Militaire Suisse

Gazzetta Militare Svizzera

Organ der Schweizerischen Offiziersgesellschaft und des Schweizerischen Verwaltungsoffiziersvereins.
Herausgegeben vom Zentralvorstand der Schweizerischen Offiziersgesellschaft.

Organe de la Société Suisse des Officiers et de la Société des Officiers d'administration.
Publié par le Comité central de la Société Suisse des Officiers.

Organo della Società Svizzera degli ufficiali e della Società Svizzera degli ufficiali d'amministrazione.
Pubblicata per cura del Comitato centrale della Società Svizzera degli ufficiali.

Redaktion: Oberstl. i. Gst. K. VonderMüll, Basel, Bäumleingasse 13.

Als Beilage erscheint alle 3 Monate: Schweizerische Vierteljahrs-Schrift für Kriegswissenschaft.

Redaktion: Oberst i. Gst. M. Feldmann, Bern.

Inhalt: Extrait du procès-verbal de la séance de la Commission d'Etudes le Dimanche 18 Novembre 1923 à l'Hôtel Schweizerhof à Berne. — Ein praktischer Versuch außerdienstlicher Betätigung der Unteroffiziere. — Bergtüchtige Gebirgstruppen. — Totentafel. — Sektionsberichte. — 3. Referentenliste. — Militär-Ski-Patrouillenlauf 1924. — Courses militaires de ski à St. Imier, 13 ou 20 Janvier 1924. — Literatur.

Extrait du procès-verbal de la séance de la Commission d'Etudes le Dimanche 18 Novembre 1923 à l'Hôtel Schweizerhof à Berne.

La séance est ouverte à 11 heures précises, par le Président central, le Colonel Divisionnaire Sarasin. Du C. C. sont présents: les Lt. Col. Rilliet et Bordier, Major Martin, et les capitaines Logoz et Boveyron; des sections, 27 officiers.

Le président rend attentif au fait que seuls les représentants des sociétés cantonales ont droit de vote; les délégués des sections ont seulement voix consultative.

Adresse aux Chambres fédérales.

Le président central dit en quelques mots les motifs ayant décidé le Comité central à faire les propositions qui seront discutées dans un instant. Les réponses reçues des sections lui font croire que toutes sont d'accord avec ses idées. Il y a encore quelques petites questions de détail à mettre au net; ce sera l'affaire de la discussion qui va suivre. Il faut surtout savoir à qui nous adresser, au chef du D. M. F. ou aux Chambres? Le C. C. n'a pas pris de décision, il fera seulement une proposition et s'en remettra ensuite à l'opinion de la majorité.

Ensuite la discussion est ouverte et y prennent part les Col. Guisan, Lt. Col. Schmid, Hegi, Dolfuss, von Erlach, Bordier, Majors Sauter, Müller, Schüpbach, Capitaine Frei, 1er Lt. Hinnen, Mörr. Fischer.

Le débat porte tout d'abord sur l'autorité à laquelle nous voulons envoyer cette adresse; les uns veulent que ce soit le chef du D. M. F. tandis que d'autres soutiennent la proposition du C. C. qui est de l'envoyer aux Chambres fédérales.

Diverses propositions sont également formulées relativement aux texte de l'adresse. Mentionnera-t-on aussi l'armement en fusils-mitrailleurs et lances-mines; doit-on faire aussi état du postulat du Conseiller National Walter; du nombre d'officiers, membres de la Société, qui appuient cette adresse, ceci pour lui donner plus de poids? Au vote le texte du C. C. est accepté après adjonction d'un amendement ainsi conçu: «C'est pourquoi, la Société suisse des Officiers a salué avec satisfaction l'adoption, par le Conseil National, le 26 septembre 1923, d'un postulat du Conseiller National Walter, ainsi conçu: «Le Conseil fédéral est invité à examiner s'il n'y a pas lieu de réviser les instructions sur le recrutement». D'accord avec les idées ainsi exprimées, et pour maintenir à l'armée . . .» lequel serait ajouté après l'alinéa se terminant par les mots: «absolument inaptes au service militaire».

L'envoi de cette adresse aux membres des Chambres fédérales est décidé à l'unanimité. Elle sera aussi envoyée au Chef du D. M. F. accompagnée d'une lettre explicative.

Après une courte discussion sur la question du moment auquel il faut l'envoyer, il est décidé de le faire immédiatement pour le Chef du D. M. F., le jour de l'ouverture de la session de Décembre pour les parlementaires et le lendemain seulement à la presse.

Cours d'équitation.

Le Major Martin, secrétaire central, et le Capitaine Logoz introduisent le sujet. La section de St. Gall a demandé au C. C. qu'il étudie la question de la réduction des frais de ces cours et d'une assurance collective des membres contre les accidents. Après enquête faite auprès des sections, le C. C. a constaté que les prix pratiqués n'ont rien d'exagéré, surtout si on les compare à ceux pratiqués par les manèges civils. L'année dernière le C. C. a déjà fait des démarches auprès du D. M. F. pour avoir un contrôle sur les chevaux et permettre ainsi aux sections éloignées de n'être pas préféritées. Mais toutes les démarches qu'il a entreprises n'ont pas abouti.

En ce qui concerne l'assurance collective, la chose est faisable, mais les avantages d'une assurance collective en comparaison avec une assurance particulière ne sont pas grands. Nous ne pouvons encore faire aucune proposition définitive; si les délégués ici présents nous donnent des indications sur les sommes pour lesquelles ils voudraient assurer les membres, nous ferons les études nécessaires et ensuite nous les communiquerons aux sections pour décision.

La discussion est ouverte et y prennent part: Col. Guisan, Lt. Col. Dollfus, Hegi, Rilliet, Majors Biedermann, Sauter, Capitaines Logoz, Kobelt, et le Ier. Lt. Choquart.

Tous les délégués qui y prennent part, appuient la proposition de St. Gall et se plaignent de ce que cette branche d'activité des sections et de leurs membres soit entravée par les difficultés qu'on leur suscite. Les frais sont exagérés; très souvent on ne peut pas obtenir de chevaux, et l'on est obligé de payer des frais de location pour la sellerie. Les différents cours militaires, tels que ski, cours d'instruction préparatoire, reçoivent leur matériel à titre de prêt; pourquoi n'en serait-il pas de même de la selle des chevaux des cours d'équitation?

L'on vote sur la question de l'assurance collective. Celle-ci est approuvée à l'unanimité. Le C. C. entreprendra des démarches auprès de plusieurs compagnies d'assurance, pour différentes sommes. Ces propositions seront soumises, par voie de circulaire, aux sections, lesquelles décideront ensuite si elles les acceptent.

Les délégués chargent ensuite le C. C. de s'occuper de la question de l'équitation dans le sens de: réduction des frais de transport, contrôle des chevaux et suppression de la location de la sellerie. Le président central assure que le C. C. fera tout son possible pour donner satisfaction aux sections, mais il doute fort que ses démarches aboutissent. Toutes les propositions faites déjà dans cet ordre d'idées, ont invariablement été repoussées par l'autorité à laquelle elles étaient adressées. Malgré cela il verra encore personnellement le Chef du D. M. F. pour lui exposer ces desiderata.

Instruction militaire préparatoire.

Le président introduit ce sujet en exposant les motifs ayant décidé le C. C. à s'occuper de cette instruction. Actuellement il n'y a pas d'unité de doctrine et d'organisation. Suivant les régions, ce sont les sociétés de sous-officiers ou de gymnastique qui organisent ces cours, très rarement des officiers; aussi les résultats ne sont pas ceux qu'on serait en droit d'attendre, souvent même ils vont à fins contraires.

Le Lt. Col. Rilliet donne un aperçu très complet sur toute cette question en la traitant dès le début jusqu'à nos jours, et en comparant ce qui se fait, dans le même ordre d'idées, à l'étranger. Il termine en exposant les propositions du C. C., propositions qui sont remises à chaque délégué, et en les priant de les étudier et de les discuter.

Avant de lever la séance pour le lunch, le Colonel Divisionnaire *Sarasin* informe la Commission qu'il vient de recevoir une communication du Conseiller Fédéral Scheurer, lequel viendra nous rejoindre après 2 heures.

La séance est levée à 13 heures 10 et reprise à 15 heures 40. Avant d'ouvrir la discussion, le président central tient à déplorer le fait que les officiers ne font pas preuve d'une activité plus grande dans le domaine de l'instruction militaire préparatoire. Il considère comme une chose essentielle et un devoir de chaque officier de s'y intéresser et d'y travailler. C'est dans ce sens que les propositions du

C. C. sont établies, elles tendent aussi à rechercher une collaboration plus étroite avec les sous-officiers.

Une discussion nourrie, à laquelle prennent part le Colonel Guisan, Lt. Cols. Bolliger, Schüpbach, Schmid, Majors von Erlach, Müller, Spinnler, Capitaines Kobelt, Wirz, Frei, Ier. Lt. Mörr et le Conseiller Fédéral Scheurer, permet de constater que sur le fond de la question, les propositions du Comité Central ont l'approbation des délégués; seuls divers points de détail sont discutés. Les rapports faits sur ce qu'est actuellement l'instruction militaire préparatoire dans certains cantons, viennent confirmer l'opinion du C. C.

On constate à peu près partout un désintéressement complet des officiers; en Suisse allemande ce sont presque exclusivement les sous-officiers qui travaillent, mais, malheureusement, pas toujours d'une façon méthodique. Dans les localités où les officiers ont voulu collaborer, on a suvent cherché à les évincer et même refusé catégoriquement leur aide. Actuellement il n'y a que 4 cantons qui ont des cours organisés selon les prescriptions du Service de l'Infanterie et qui travaillent d'après le programme qu'il a établi.

Du résumé de la discussion il est nettement établi que cet état de chose ne peut, ni doit durer, tous les délégués sont unanimes pour qu'on y mette ordre. Le C. C. modifiera ses propositions dans le sens de la discussion qui vient d'avoir lieu. Ce projet, ainsi modifié, sera soumis pour discussion aux sections, lesquelles feront leurs observations et propositions éventuelles. En possession de ces rapports, le C. C. rédigera le sien, pour le soumettre ensuite au Service de l'Infanterie.

Avant de passer à la suite de l'ordre du jour, le Col. Div. Sarasin recommande aux officiers présents de faire une active propagande auprès des membres de leurs sections pour cette institution, et de donner, aux jeunes officiers surtout, l'occasion de travailler, ce qu'ils désirent par dessus tout.

Propositions individuelles.

Ier. Lt. *Choquart* demande: Que le C. C. fasse des démarches pour abaisser le prix de la munition de pistolet.

Capitaine *Frey*: Que le nouveau règlement d'administration, déjà élaboré, soit accepté définitivement.

Ier. Lt. *Mörr*: Que le C. C. s'occupe de l'introduction de la «Windjacke» ou que tout au moins on en tolère le port.

Major *Müller*: Le C. C. est-il décidé à convoquer une assemblée de délégués ou la Commission d'Etudes à Berne, lors de la prochaine séance des Chambres, et d'inviter les parlementaires à y assister? Après une courte discussion, cette proposition est repoussée à l'unanimité.

Lt. Col. *Schmid*: Que le C. C. convoque une nouvelle séance de la Commission, si le résultat de l'adresse aux Chambres ne correspondait pas à celui que nous attendons.

Cette proposition est acceptée dans le sens que le C. C. est laissé juge de ce que la Société suisse des Officiers doit entreprendre, ceci après entente avec le Chef du D. M. F.

Le Capitaine *Boveyron*, trésorier central, donne un compte-rendu de la situation financière de la Société.

La séance est levée à 17 heures 25.

A 13 heures a eu lieu, au Schweizerhof, un lunch à la fin duquel Monsieur le Conseiller Fédéral Scheurer, chef du D. M. F. et président de la Confédération, lequel avait été invité par le C. C., nous a rejoint.

Le Colonel Divisionnaire Sarasin lui souhaite une cordiale bienvenue, le met au courant de nos délibérations de la matinée et l'invite à bien vouloir assister à notre séance de l'après-midi.

Dans une vibrante allocution, Monsieur le Conseiller Fédéral Scheurer remercie la Société suisse des Officiers de son activité et de ce qu'elle a fait pour notre armée. Puis par différents exemples, il nous démontre la bonne volonté qui anime son département et nous fait toucher du doigt les difficultés matérielles et financières qu'il rencontre dans l'exécution de sa lourde tâche. Il assure la Société suisse des Officiers de son appui et cherchera toujours, tant que ses moyens le lui permettront, à exaucer ses vœux et desiderata.

Secrétariat Central.

Ein praktischer Versuch ausserdienstlicher Betätigung der Unteroffiziere.

Von Oberlt. *Stoekli*, Adj. I.-R. 24, Aarau.

Wir sind wohl alle längst darüber einig, daß die Kavallerie in ihren reitsportlichen Veranstaltungen ein treffliches Mittel zur Förderung des Korpsgeistes und militärischer Gesinnung überhaupt besitzt. Eine Auseinandersetzung der moralischen Wertbedeutung dieser Soldatentugenden ist meines Erachtens an dieser Stelle überflüssig. Doch wo und wann man auf diese Sache zu sprechen kam, war man der Ansicht, daß etwas Aehnliches zu schaffen bei den andern Waffengattungen und speziell bei unserer Infanterie einfach nicht möglich wäre. Das Pferd, das die Eidgenossenschaft dem Kavalleristen zu bedeutend reduziertem Preise verabfolgt, bilde nun einmal die Grundlage zu dieser erfreulichen Tatsache, und etwas Entsprechendes hätten wir bei den Fußtruppen nicht, ganz abgesehen von der besonders vaterländischen Gesinnung der Bauernkreise, aus denen sich die Kavallerie rekrutiert.

Mit solchen Gedanken haben wir uns auch im Aargau beschäftigt. Herr Oberstlt. *Bircher* hat denn schon im Frühjahr, anlässlich des Wiederholungskurses, den Unteroffizieren seines Regiments erörtert, daß eine energische Mitarbeit zur Beibehaltung und Aus-